ABARCO EXPERTISES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 2 000 euros

Siège social : 14 QUAI SAINT JACQUES

44420 LA TURBALLE (Loire Atlantique)

Société en cours de formation

NOMINATION DU PREMIER GERANT

L'an deux mille douze,

et le onze mai

LE SOUSSIGNE :

- Monsieur Nicolas JAMET,

agissant en qualité d'unique associé de la société, a décidé, à l'issue de la signature des statuts, de désigner le premier gérant, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de ladite société.

A cet effet, il a arrêté ce qui suit :

I - NOMINATION DU PREMIER GERANT

Le soussigné nomme en qualité de gérant de la société :

- Monsieur Nicolas JAMET,
 demeurant au 14 QUAI SAINT JACQUES , LA TURBALLE (Loire Atlantique),

pour une durée indéterminée.

Monsieur Nicolas JAMET déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre III des statuts sociaux.

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

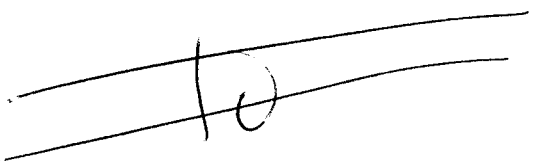
En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine décision de l'associé unique.

La société prendra à sa charge les cotisations sociales obligatoires et facultatives de son gérant.

Le gérant aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Nicolas JAMET

« bon pour acceptation des fonctions de gérant »



Bon pour acceptation des fonctions de gérant